



COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Jeudi 9 janvier 2014

Décisions

www.wommel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : **Raf De Visscher**, président du Conseil communal,
Walter Vansteenkiste, bourgmestre
Christine Lemmens, Marcel Van Langenhove, Monique Van der Straeten,
Bernard Carpriau, Vincent Jonckheere, échevins
Jan Verhasselt, Herman Vander Voorde, Didier Noltinx, Roger Mertens,
Jacqueline Moreau, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Robert De Lille,
Alain Stubbe (quitte la séance pendant la discussion du point 8), **Thierry**
Mombeek, Koen Weemaes, Wies Herpol, Steve Goeman, Monique Froment,
Veerle Haemers, Cynthia Kiss, Michèle Laemont, conseillers
Katrien De Taeye, secrétaire communale.

Excusé : **Christian Andries**

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

Il est proposé séance tenante de traiter les points 8 et 9 (Approbation du plan pluriannuel 2014-2019 du CPAS de Wommel et prise en connaissance du budget 2014 du CPAS de Wommel) en tant que points 6 et 7. Cette proposition est approuvée À L'UNANIMITÉ.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 19 décembre 2013 : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
2. Prestation de serment échevin : en application de l'art. 46§1^{er} du décret communal, Monsieur Vincent Jonckheere prête serment en la séance publique entre les mains du bourgmestre : « Je jure de respecter fidèlement les obligations de mon mandat ». Vincent Jonckheere déclare quitter la liste LB et siéger désormais en tant qu'échevin indépendant. L'échevine Christine Lemmens et les conseillers Robert De Lille, Thierry Mombeek et Michèle Laemont font la même déclaration.

3. Règlement-taxe sur le stationnement en zone bleue : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
4. Taxe sur les établissements économiques : ce point est retiré sur proposition du Collège.
5. Taxe générale communale : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
6. Approbation du plan pluriannuel 2014-2019 du CPAS de Wemmel : le président du CPAS, Monsieur Armand Hermans, commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
7. Prise en connaissance du budget 2014 du CPAS de Wemmel : il en est pris connaissance.
8. Centimes additionnels au précompte immobilier :
Le bourgmestre commente les points 8-9-10-11.
Alain Stubbe quitte la séance.
La séance est suspendue à plusieurs reprises afin de permettre à l'administration de procéder aux recherches nécessaires concernant le plan pluriannuel.
Sur proposition de Monsieur Roger Mertens, un amendement est introduit, à savoir ramener les centimes additionnels de 1100 à 1000. Cet amendement est rejeté par 5 voix pour (Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Cynthia Kiss), 1 abstention (Bernard Carpriau) et 17 voix contre.
Ce point est approuvé par 17 voix pour, 5 contre (Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Cynthia Kiss) et 1 abstention (Bernard Carpriau).
9. Impôt communal complémentaire à l'impôt des personnes physiques :
Sur proposition de Koen Weemaes, un amendement est introduit, à savoir maintenir l'impôt général sur les personnes physiques à 6,5 % au lieu des 7 % proposés. Cet amendement est approuvé À L'UNANIMITÉ.
Le point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
10. Approbation du plan pluriannuel 2014-2019 :
L'administration et le Collège apportent encore quelques corrections au plan pluriannuel et à l'exposé des motifs. Ces amendements sont approuvés par 22 voix pour et 1 abstention (Bernard Carpriau).
L'échevin Bernard Carpriau signale que parmi les recettes, le montant de 421.000 € de dividendes manque. Cette adaptation est réalisée également.
Sur proposition de Wies Herpol, un amendement est introduit, à savoir prévoir pour les actions « économie locale » des recettes de 12.500 € (subventions) et des dépenses de 25.000 € à partir de 2015 jusqu'en 2019. Cet amendement est approuvé par 22 voix pour et 1 abstention (Bernard Carpriau).
Ce point est approuvé par 17 voix pour, 5 contre (Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Cynthia Kiss) et 1 abstention (Bernard Carpriau).
11. Approbation de la note budgétaire 2014 : la dotation de police fait l'objet d'un vote distinct : cette proposition est approuvée par 17 voix pour, 5 contre (Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Cynthia Kiss) et 1 abstention (Bernard Carpriau).
Ce point est approuvé par 17 voix pour, 5 contre (Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Cynthia Kiss) et 1 abstention (Bernard Carpriau).
12. Règlement de reconnaissance et de subvention pour les associations sportives : approbation : le bourgmestre commente ce point.
Le Conseil du sport de la commune a proposé en date du 6/1/2014 d'adapter ce règlement comme suit :

« Si une association ne répond pas à une ou plusieurs de ces conditions, le Collège des Bourgmestre et Echevins peut toujours décider de lui accorder la reconnaissance à condition que le Conseil du sport ait rendu un avis favorable. Il sera à cet égard avant tout prêté attention à la solidarité de l'association avec la commune et au moins les 2 critères suivants seront pris en compte dans l'évaluation : le nombre d'années d'activité de l'association à Wemmel et l'utilisation d'un local sur le territoire de Wemmel. Il s'agit néanmoins d'un traitement d'exception et l'association devra prouver qu'elle consent des efforts en vue de se conformer aux conditions de reconnaissance. »

Le Conseil communal approuve cette adaptation par 19 voix pour et 4 abstentions (Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels).

Sur proposition de Roger Mertens, un second amendement est introduit, à savoir supprimer à l'article 3.I la mention « mais avec une priorité à accorder au néerlandais ». Cet amendement est rejeté par 5 voix pour (Bernard Carpriau, Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels), 2 abstentions (Thierry Mombeek, Michèle Laemont) et 16 voix contre.

Le règlement est approuvé par 18 voix pour et 5 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels).

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Conseiller Weemaes

Il explique que les habitants de la Rue E. Van Elewijck demandent d'étendre la zone bleue à ce quartier. Le bourgmestre répond qu'il en a déjà été question lors de la précédente séance du Conseil communal et qu'une évaluation est prévue. Un conseiller peut toujours introduire une proposition.

Conseillère Kiss

Elle demande qui attribue les places lors du Conseil communal. Le président répond qu'il n'existe pas de règlement définitif à ce sujet et que c'est lui-même qui s'en charge.

Conseiller Galluccio

- Demande si la commune a déjà reçu des réponses concernant le recours introduit par le Jochri. Le bourgmestre pense que nous serons informés d'ici la fin janvier.

- Demande à quelles activités industrielles le Jochri a renoncé. Le bourgmestre répond qu'ils ont abandonné la location de conteneurs.

- Demande à l'échevine Lemmens quelle stratégie elle veut mettre en place avec le CPAS afin de faire collaborer le service social de la commune et celui du CPAS.

L'échevine Lemmens répond que le service social de la commune a été supprimé il y a quelques années déjà et qu'il ne reste plus que le Service Loisirs et Bien-être.

Le bourgmestre répond que Monsieur Roberto Galluccio devrait consulter le plan pluriannuel étant donné que des actions y ont été formulées en collaboration avec le CPAS.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 7 février 2014.

Wemmel, 15 janvier 2014

Par ordonnance :
La Secrétaire
(s) K. DE TAEYE

Le Président
(s) R. DE VISSCHER